



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>7805</b>	De <b>Mme Ségolène Amiot</b> ( La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Loire-Atlantique )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances		<b>Ministère attributaire</b> > Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances
<b>Rubrique</b> >femmes	<b>Tête d'analyse</b> >Les violences faites aux femmes et aux minorités de genre dans la télé réalité	<b>Analyse</b> > Les violences faites aux femmes et aux minorités de genre dans la télé réalité.
Question publiée au JO le : <b>09/05/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>25/07/2023</b> page : <b>7029</b>		

### Texte de la question

Mme Ségolène Amiot interroge Mme la ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances sur les violences faites aux femmes et aux minorités de genre dans le milieu de la télé réalité. Le #MeToo télé réalité a émergé en 2021 avec Angèle Salentino et d'autres candidates de l'émission « les Anges ». Elles ont dénoncé le harcèlement systémique à l'égard des femmes et des minorités de genre sur certains tournages. La même année, Alix Desmoineaux prend la parole pour dénoncer les violences sexuelles commises par des candidats de télé réalité. Ces violences, connues de tous, y compris des productions, ne firent l'objet d'aucune mesure spécifique. En février 2023 Hilona Gos a dénoncé dans une vidéo YouTube les violences masculines dans le cadre du couple, perpétrées par son ex-conjoint, Julien Bert, *star* de la télé réalité. Différentes émissions ont mis en avant leur relation, les violences montrées à l'écran étant présentées comme des *clashes* classiques, propres à ce genre d'émission. Leur relation, telle qu'elle était présentée par la production, relatait de tous les mécanismes de violences dans le couple : emprise, manipulation, violences psychologiques et verbales, silence des autres candidats et candidates. Dans ces émissions, la vision du couple présentée aux téléspectateurs et téléspectatrices, souvent très jeunes, est celle du couple hétéro-normé dans lequel la jalousie et l'emprise sont romantisées et les violences sont banalisées. Produire des candidats violents à la télévision est dangereux pour les personnes qui participent aux programmes et pour les téléspectateurs et téléspectatrices. Les victimes ne sont pas protégées et sont exposées à des violences au sein même des tournages. Les scènes de disputes font de l'audience, les productions préfèrent alors mettre en avant des comportements violents en ignorant les violences sexistes et sexuelles au profit de l'audimat. Bien que le #MeToo télé réalité ait émergé depuis plusieurs années, aucune mesure n'a été prise. Le sexisme et le mépris de classe vis-à-vis des candidates de télé réalité participent à l'invisibilisation de leur parole en tant que victimes de violences sexistes et sexuelles. Il est impératif de protéger les candidats et les candidates en écartant les agresseurs des programmes, en prenant en charge les victimes et en agissant contre les violences sexistes et sexuelles dans tous les milieux. Elle souhaite donc prendre connaissance des mesures qu'elle prévoit concernant la prise en charge des personnes victimes de violences sexistes et sexuelles dans le milieu de la télé réalité et ce qu'elle compte mettre en place pour l'éradication de ces violences.

### Texte de la réponse

L'élimination des violences faites aux femmes est le premier pilier de la grande cause nationale voulue par le

président de la République. La lutte contre les violences sexuelles et sexistes en est une priorité d'action majeure. Le Gouvernement lutte contre ces violences, dans tous les champs, qu'il s'agisse de l'espace public, avec la création par la loi du 3 août 2018 de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, d'une contravention d'outrage sexiste, dont la répression a été aggravée par la loi de programmation du ministère de l'intérieur du 24 janvier 2023, entrée en vigueur au 1er avril 2023, qui prévoit qu'il s'agit d'une contravention de 5e classe, et d'un délit puni d'une peine d'amende de 3750 euros en cas de circonstance aggravante, qu'en ligne, avec l'incrimination des raids numériques. Afin d'améliorer la lutte contre la propagation des stéréotypes sexistes, le Haut conseil à l'égalité (HCE) publie chaque année son baromètre du sexisme et formule des recommandations qui participent de l'élaboration des politiques publiques. C'est en s'appuyant sur ces travaux que le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, la diversité et l'égalité des chances a soutenu et participe activement au groupe de travail interministériel mis en place par le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse sur l'effectivité des séances d'éducation à la sexualité, et sur leur contenu, qui a récemment fait l'objet d'une saisine du conseil supérieur des programmes. Des outils mis à la disposition des personnels de l'éducation nationale sont par ailleurs diffusés sur le site Eduscol afin de prévenir les violences sexuelles et sexistes en milieu scolaire et d'éduquer les enfants au respect de l'autre et à l'égalité entre les filles et les garçons. L'ARCOM est par ailleurs en charge de veiller à la régulation des contenus audiovisuels et diffuse notamment des avis concernant la diversité et l'égalité dans le paysage audiovisuel, en pouvant le cas échéant prononcer des sanctions financières contre les opérateurs audiovisuels. Dans le cadre de son rapport d'activité pour 2022, elle a relevé une amélioration de la représentation des femmes dans les médias, mais a alerté sur le maintien de contenus stéréotypés. Le Ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances subventionne plusieurs associations dont l'objet social est de lutter contre le sexisme et les violences sexuelles dans les médias. A titre d'exemple, l'association Pour les Femmes dans les médias, avec le soutien financier du ministère, et en lien également avec le ministère de la culture, a œuvré pour la signature de la charte Parité en mars 2022. Une autre charte relative aux femmes journalistes dans le sport a été signée en juin 2023 pour une meilleure représentativité des femmes dans le secteur. Des initiatives sont également soutenues dans le monde du cinéma via des projets de création de scénarios pour les lycéens sur les violences sexuelles et sexistes par l'association Regards de femmes ou les films courts avec le financement de Tout en très court (ex-Pandora), plateforme de cinéma spécialisée sur les droits des femmes. L'association Me too média a également conçu des modules de formation à destination des médias et des écoles de journalisme, qui seront disponibles dès octobre 2023. Avec le soutien du Ministère, un colloque dédié aux médias et aux violences sexuelles et sexistes s'est tenu les 4 et 5 avril 2023. Parce que la prévention et la répression des cyberviolences sexuelles et sexistes nécessitent une meilleure identification du phénomène, le plan Toutes et tous égaux prévoit qu'une enquête annuelle sur les cyberviolences sexuelles et sexistes sera réalisée dès 2024, par l'association StopFisha, avec le soutien de la MIPROF, et en lien étroit avec les ministères de l'intérieur et des outremer et le ministère de la justice, notamment sur les données issues des infractions ayant donné lieu à des procédures judiciaires. Un kit de formation sur les cyberviolences sexuelles et sexistes à destination des forces de sécurité intérieure a été confié à la MIPROF afin de faciliter le recueil des plaintes, l'efficacité des enquêtes et la prise en compte des victimes.